



Montréal, le 3 novembre 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Madame [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [REDACTED]

N/Réf. : 0801-01-2015-235

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 14 octobre 2015, laquelle vise à obtenir une copie de tout document que le Tribunal administratif du Québec pourrait détenir concernant Parc Environnemental AES Inc. (NEQ : 1148569065) et la propriété située au 1575, route Dorval à Larouche.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient deux dossiers correspondant à votre demande : SAI-Q-110189-0407 et SAI-Q-110191-0407.

Tel que convenu, vous trouverez en pièces jointes les plumitifs de ces dossiers, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Cependant, nous vous informons, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès* que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent ci-joints.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Plumitifs, extrait de la Loi et avis de recours